

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1ER AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le premier avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., INGOUF P., DUBOIS G., GODIN D., SYLVESTRE R., LHOMME Yann et CREPEL O.

Excusés : Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir M. CREPEL Olivier

Mme BUFFARD Nadine qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal

Mme LAURET Emilie qui a donné pouvoir à M.GODIN David

Absents : M. LORNE Vincent

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- Ajout de trois points supplémentaires :
- Délibération pour fusion de la direction des écoles,
- Délibération plaque vibrante de compactage.
- Délibération Convention Financière des Travaux d'Eclairage public
- Soirée du 15 Juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JANVIER 2016 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 22 Janvier dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2016-13 DELIBERATION DES TAUX D IMPOSITION :

M.le Maire et le Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016.

Le taux de *la Taxe d'habitation : 20.76%

*la Taxe foncière (bâti) : 15.98

*la Taxe foncière (non bâti): 40.38%

*la CFE : 18.97%

Les membres acceptent à l'unanimité.

3°)2016-14DELIBERATION DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

ASSAINISSEMENT :

L'Assemblée délibérante , réunie sous la présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric, 1er adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévues : 64 387.00€

Réalisées : 20 506.08€

Reste à réaliser : 3 000€

Recettes Prévues : 64 387.00€

Réalisées : 46 805.83€

Reste à réaliser : 0.00€

Fonctionnement

Dépenses Prévues : 97 202.00€

Réalisées : 66 322.73€

Reste à réaliser : 0.00€

Recettes Prévues : 97 202.00€

Réalisées : 89 559.87€

Reste à réaliser 0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 26 299.75€

Fonctionnement : 23 237.14€
Résultat global : 49 536.89€

4°)2016-15 DELIBERATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ASSAINISSEMENT :Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par la Trésorerie à la clôture de l'exercice. Il le use et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif. Les membres, après en avoir délibéré, votent le compte de gestion 2015 (après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.)

5°)2016-16 DELIBERATION DE L AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT

2015: Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.SYLVESTRE François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 1er avril 2016, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de	16 559.20€
-un excédent reporté de	39 796.34€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	26299.75€
-un déficit des restes à réaliser	3000.00€
Soit un excédent de financement de	23299.75€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'Exploitation au 31/12/2015: Excédent	23 237.14€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	23237.14€
Résultat d'investissement reporté (001) :	26299.75€

6°)2016-17 DELIBERATION DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

:L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2016 :

Investissement Dépenses : 59531.43€
Recettes : 59531.43€

Fonctionnement Dépenses : 82 652.57€
Recettes : 82 652.57€

7°)2016-18 DELIBERATION VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Le Conseil

Municipal, réuni sous la Présidence de M.DECLINCHAMP Frédéric , vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement	Dépenses Prévues :	62385.00€
	Réalisées :	34926.02€
	Reste à réaliser	4800.00€
Recettes	Prévues :	62385.00€
	Réalisées :	25007.37€
	Reste à réaliser	0.00€
Fonctionnement	Dépenses Prévues :	700279.00€
	Réalisées :	480458.70€
	Reste à réaliser	0.00€
Recettes	Prévues	700 279.00€
	Réalisées :	761 989.33€
	Reste à réaliser	0.00€
Résultat de clôture de l'exercice Investissement		-9918.65€
Fonctionnement		281530.63€
Résultat global		271611.98€

8°)2016-19 DELIBERATION EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

COMMUNE: M.le Maire expose

aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Pont-sur-Yonne à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres en même temps que le compte administratif 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats

de l'exercice.

9°)2016-20 DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS 2015 COMMUNE : Le

Conseil Municipal, réuni sous la

présence de M.SYLVESTRE François, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 1er avril 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

*un excédent de fonctionnement de	64 206.84€
*un excédent reporté de	217 323.79€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	281 530.63€
*un déficit d'investissement de	9918.65€
*un déficit des restes à réaliser de	4800.00€
Soit un besoin de financement de	14718.65€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D EXPLOITATION AU 31/12/2015 EXCEDENT	281 530.63€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	14 718.65€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	266 811.98€
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001)DEFICIT	9918.65€

10°)2016-21 DELIBERATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE : Le Conseil

Municipal, réuni sous la

Présidence de M.SYLESVTRE François, Maire de la commune de CUY vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de

l'exercice 2016 :

Investissement Dépenses 56 500€ Recettes 56 500€

Fonctionnement Dépenses 775 382€ et Recettes 775 382€

11°)2016-22 DELIBERATION Indemnité Perceptrice 2015 : Monsieur le maire présente l'indemnité de conseil allouée aux

comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes.

L'indemnité de Conseil année 2015 (gestion de 360 jours) se décompose ainsi :

-le décompte de l'indemnité 100% pour 403.54€

- l'indemnité du budget 45.73€

soit un total brut de 449.27€ donc net 409.28€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de

verser cette somme de 409.28€ à Mme BERTIN Véronique, Perceptrice à Pont-sur-Yonne.

12°)2016-23 DELIBERATION DON DE CHASSE : Monsieur le Maire présente le don de la

Société de Chasse de Cuy pour

9€. Les membres acceptent ce don et autorisent M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

13°)2016-24 DELIBERATION Griffes de Pompe Flygt DN 65 : Une facture de CIVB est présentée.

Elle concerne l'achat d'une

griffe de pompe flygt pour un montant de 254€ HT soit 304.80€ TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

régler cet achat au compte 2156 Matériel Spécifique d'Exploitation sur le budget assainissement.

14°)2016-25 DONS : M.le Maire présente aux membres les dons reçus des familles suivantes : *50€ de Mme PETIT Kelly, *50€ de M.HARRY Vincent, * 50€ de M.DUBOIS Gilbert. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces chèques et autorise M.le Maire à établir les titres correspondants.

15°)2016-26 DELIBERATION Renégociation Emprunts Banque Populaire :M.le Maire donne lecture des propositions de renégociation des prêts. Le prêt 07079081d'un taux d'origine de 3.98% passe à 2.20% soit une diminution de l'échéance annuelle de 633.02€ intérêt et capital confondus ET le prêt 07068506 d'un taux d'origine de 3.50% passe à 2.20% soit une diminution de l'échéance annuelle de 2450.99€ intérêt et capital confondus SOIT une économie de 3084.01€ pour la commune annuelle à compter de 2017 jusqu'en 2026.

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent ces renégociations.

16°)2016-27 DELIBERATION Demande de participation Club des Sages : Un courrier a été reçu en mairie pour une demande de participation pour les récompenses des enfants lors du Salon des Arts. Les membres, après en avoir délibéré, acceptent de verser la somme de150€.

17°)2016-28 DELIBERATION Convention Devis pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage projet réaménagement

de l'ancienne école :

M.le Maire donne lecture de la Convention Devis d'Assistance Technique (ATD 89) de la Mission d'Assistance à Maitrise

d'Ouvrage sur un projet de réaménagement de l'ancienne école en locaux associatifs et commerce.

Le montant des Honoraires est calculé en fonction des éléments de mission :

*Coût journée : 308€HT, * Estimation totale du temps passé : 5 jours soit 1540€HT soit 1848 €TTC et des honoraires pour

participation à une réunion supplémentaire 308€/journée x0.50€ jour = 154€ HT soit 184.80€TTC. Les membres, après réflexion

et après en avoir délibéré, acceptent cette convention et autorisent M. le Maire à signer.

18°)2016-29DEL BERATION Fusion de l' Ecole maternelle et de l'Ecole primaire : L'Inspectrice Académique avait proposé

la fusion des deux . Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette fusion.

19°)2016-30DELIBERATION Plaque Vibrante de Compactage : M.le maire fait part aux membres d'un achat d'une plaque

vibrante de compactage pour un montant de 461.25€ HT soit 553.50€ TTC chez Bricoman. Les membres, après en avoir

délibéré, acceptent de régler cette somme au compte d'investissement 2158 Autres installations, matériel et outillage.

20°)2016-31 DELIBERATION Convention Financière Travaux Eclairage Public : Cette délibération complète celle du 4décembre 2015.

Le Conseil Municipal accepte la convention financière d'éclairage public pour un montant correspondant au devis initial de 2233.49€HT.

DIVERS

Le Feu d'artifice de Cuy se déroulera cette année le vendredi 15 Juillet 2016. L'organisation de cette manifestation sera finalisée lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h15.